

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 6 décembre 2016

à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 6 décembre 2016 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan donnant pouvoir à Mr Alain GUIHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 6 décembre 2016
à 9 H 30 à La ROCHE BERNARD

8 RESSOURCES :

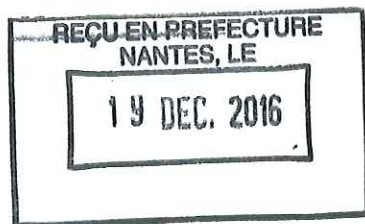
Frais de structure

Pour établir nos demandes de financement dans nos actions de bassin, la délibération du 25 novembre 2009 avait arrêté les frais de structure à 0,4 € pour 1 € de masse salariale.

Basé sur des données budgétaires 2004 à 2008, le calcul de ces frais nécessite une réactualisation pour tenir compte de l'évolution de la structure. Notamment, des économies importantes de frais généraux ont été réalisées en lien avec le transfert du Domaine Public Fluvial à la Région et également en réduisant les dépenses sur les moyens matériels (locaux, véhicules...) et de personnels.

Le tableau ci-dessous montre qu'il est possible de réduire les frais de structure de 0,4€ (année 2010-2013) à 0,3 € (2014-2016) pour 1 € de masse salariale.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte de réduire les frais de structure à 0.3€ pour 1€ de masse salariale.



Pour extrait conforme

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Solène MICHENOT

Exercice		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nature	Nature (Libellé)	Montant CA	Montant CA	Montant CA	Montant CA	Montant CA	Montant CA	Montant CA
011	Charges générales	514 394,97	447 396,02	549 260,70	544 033,23	407 410,19	374 990,81	400 000,00
012	Personnel administratif	648 439,84	627 496,00	624 330,43	645 056,87	566 346,10	579 004,81	535 691,38
	Total charges générales	1 162 834,81	1 074 892,02	1 173 591,13	1 189 090,10	973 756,29	953 995,62	935 691,38
	Total Charges de fonctionnement	2 788 428,11	2 566 954,61	2 902 157,33	3 017 251,05	3 022 598,77	2 867 347,90	3 023 685,19
	Frais de structure	41,70%	41,87%	40,44%	39,41%	32,22%	33,27%	30,95%
		Moyenne sur 4 ans			41%	Moyenne sur 3 ans		32%
						Moyenne sur 2 ans		33%